

Les fondements d'une politique industrielle et énergétique pour l'Europe

BERNADETTE MERENNE-SCHOUMAKER

Professeur à l'Université de Liège

Introduction

Malgré la mise en place de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952 et un traité Euratom en 1958, l'Union européenne (UE) n'a toujours pas de réelle politique industrielle ni de réelle politique énergétique.

Certes, différentes mesures ont été initiées à partir de 1990 et à la suite de la Stratégie de Lisbonne (2000) qui vise à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » à l'horizon 2010.

Une politique industrielle se met ainsi progressivement en place. Parallèlement, il est de plus en plus question d'une politique énergétique. L'objectif de cette communication est de comprendre le pourquoi de ces nouvelles stratégies en recherchant leurs fondements.

1. Les fondements d'une politique industrielle

1.1. Un contexte économique général inquiétant

Sans conteste, les mesures initiées semblent corrélées à la prise de conscience de très profonds changements fragilisant les industries européennes. Parmi eux : une forte désindustrialisation relative, des secteurs en crise, de nombreuses restructurations suite souvent à des fusions ou des rachats, une productivité plus faible qu'aux États-Unis, un retard dans les dépenses en recherche-développement (RD) et en innovation par rapport au Japon et aux États-Unis ou encore l'absence de grandes entreprises dans les secteurs à fort contenu technologique.

1.2. Une crainte particulière : les délocalisations

Depuis une vingtaine d'années, c'est un thème de débat récurrent qui contribue sans aucun doute à susciter de nombreuses inquiétudes. Mais,

Les fondements d'une politique industrielle et énergétique pour l'Europe

comme nous l'avons déjà montré dans un travail antérieur (B. Mérenne-Schoumaker, 1998), le concept reste flou et les mesures globales à l'échelle internationale ne permettent pas toujours de bien le cerner.

1.2.1. Un concept à préciser

Le phénomène des délocalisations se situe à l'intersection de deux processus : les restructurations, d'une part, et l'investissement direct à l'étranger (IDE), d'autre part (figure 1) (M. Husson, 2007 : 1). Le point de vue varie donc très largement selon que l'on se situe d'un côté ou de l'autre. Rappelons que les restructurations peuvent être définies comme l'ensemble des transactions conduisant à vendre ou à acquérir des actifs, à modifier la structure du capital et à transformer l'organisation interne de la firme alors que les IDE correspondent à la notion classique d'investissements étrangers. Les délocalisations accompagnent donc la mondialisation. Toutefois, comme le montre bien le tableau 1, seules les situations A et B peuvent être considérées comme des délocalisations alors que les situations C et F correspondent à une délocalisation indirecte ou à une non-localisation, c'est-à-dire à une ouverture ou une extension à l'étranger d'activités qui ne sont pas destinées au marché local et qui auraient pu être implantées dans le pays de l'entreprise-mère (*Ibidem* : 4).

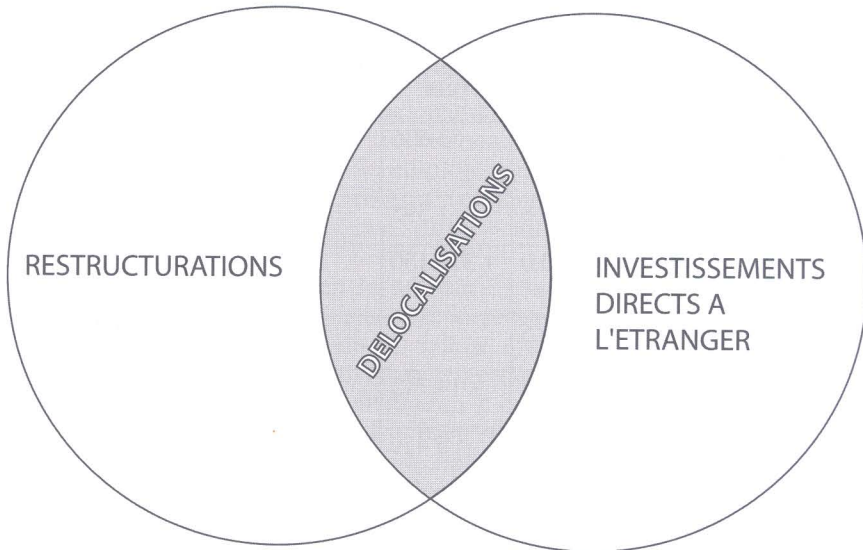


Figure 1 : Délocalisations, restructurations et investissements directs à l'étranger
Source : M. Husson, 2007 : 1.

Importations de biens et services		Investissement direct à l'étranger
A Importations de biens et services de sous-traitants étrangers après suppression d'activité	B Importations de biens et de services de filiales après suppression d'activité	C Exportations directes des filiales à l'étranger sur les mêmes marchés d'exportation
D Importations de biens et services de sous-traitants étrangers mais sans suppression d'activité	E Importations de biens et services des filiales étrangères sans suppression d'activité	F Exportations des filiales à l'étranger vers d'autres marchés d'exportation
G Arrêts de production pour des raisons autres que les délocalisations		

Tableau 1. Délocalisations

Source : OCDE (2007) in M. Husson, 2007 : 4.

1.2.2. Un poids largement surestimé

Toutes les études disponibles aboutissent à des résultats voisins : l'impact dans le pays d'origine des délocalisations en termes d'emplois est au total assez limité alors que l'essentiel des pertes d'emplois industriels est très largement lié aux restructurations. Le tableau 2 illustre bien ce propos. Il repose sur une enquête menée à l'échelle de l'Europe sur la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 28 mars 2007 : les délocalisations ne représentent que 5,5% des pertes d'emplois alors que 73,2% de ces dernières découlent des restructurations.

	Réductions d'emplois prévues	% réductions d'emplois prévues	Créations d'emplois prévues	% créations d'emplois prévues	Cas	% de cas
Restructurations internes	1 762 165	73,2	53 636	3,9	2 413	37,3
Faillites/fermetures	333 226	13,8	1 395	0,1	999	15,4
Croissance de l'activité	650	0,0	1 312 150	94,4	2 237	34,5
Délocalisations	133 220	5,5		0,0	394	6,1
Fusion-acquisition	102 417	4,3	14 743	1,1	214	3,3
Relocalisations internes	40 206	1,7	5 470	0,4	152	2,3
Sous-traitance	27 112	1,1		0,0	40	0,6
Autres	8 877	0,4	2 410	0,2	26	0,4
Total	2 407 873	100,0	1 390 395	100,0	6 475	100,0

Tableau 2. Restructurations et emploi en Europe

Source : European Restructuring Monitor <http://www.eurofound.europa.eu/emcc/erm/> in M. Husson, 2007 : 2.

1.2.3. Mais des appréhensions de plus en plus fortes

Malgré les chiffres, les craintes des populations et de leurs dirigeants ne se réduisent pas, bien au contraire. Pour les comprendre, on peut évoquer plusieurs raisons :

- l'ampleur de l'impact qui pèse davantage sur certains secteurs et certains pays ou régions ;
- un processus qui touche de plus en plus les services ;
- des capitaux de plus en plus mobiles ;
- la disparition du « bloc socialiste » qui a élargi fortement le nombre de pays récepteurs ;
- le réel risque de dumping social, salarial et fiscal en développement un peu partout ;
- les replis de certaines entreprises européennes sur leur territoire d'origine et la difficulté de créer de grandes entreprises européennes.

1.3. L'importance de l'industrie dans l'économie

Bien qu'en déclin, l'industrie manufacturière européenne représente toujours en 2006 18% du PIB et de l'emploi (contre 21% en 1996), 75% des exportations et plus de 80% des recherches privées en RD (J.-F. Jamet, 2007b : 2). La croissance de la productivité y est deux fois plus élevée que dans le reste de l'économie. Elle emploie plus de 50 millions de personnes et a partout un important rôle d'entraînement des autres activités, notamment des services (transports, services aux entreprises...).

Mais, comme le montre bien le tableau 3, sa part fluctue selon les États membres (*Ibidem*). L'Allemagne reste la première puissance industrielle de l'Union avec plus de 25% de la valeur ajoutée européenne et 20% de l'emploi communautaire et devance largement le Royaume-Uni, l'Italie et la France. Ces quatre pays contribuent, à eux seuls, à 64,4% de la valeur ajoutée industrielle de l'UE. En part relative, l'Allemagne reste bien classée comme la Suède ou l'Islande mais leur situation est proche de celle de nombreux pays de l'Europe médiane. De l'autre côté de la distribution se situe le Grand-duché de Luxembourg qui est un des pays les plus faiblement industrialisés.

	Contribution à la valeur ajoutée industrielle de l'UE en %	Part de l'emploi industriel européen en %	Part de l'industrie dans le PIB en %		Part de l'industrie dans l'emploi en %	
	2006	2006	1996	2006	1996	2006
Allemagne	25,5	19,9	22,6	22,9	23,3	20,0
Royaume-Uni	14,9	9,6*	23,4	16,3	19,6	13,1*
Italie	13,0	13,2	22,1	18,3	23,7	20,9
France	11,1	9,1*	15,6	12,9	17,1	14,1*
Espagne	7,6	8,3	20,2	16,2	19,3	16,3
Pays-Bas	4,2	2,4	19,3	16,5	14,5	11,4
Suède	3,1	1,8	21,7	21,0	19,2	16,3
Pologne	2,9	8,3	23,5	22,1	22,2	22,2
Belgique	2,6	1,6	20,7	17,1	18,1	14,6
Autriche	2,6	nd	20,0	20,7	nd	nd
Irlande	1,8	0,7	28,1	22,0	20,7	14,3
Finlande	1,8	1,2	23,6	22,8	21,2	18,8
Danemark	1,8	1,0	17,5	17,0	18,6	14,5
Rép. tchèque	1,6	3,8	30,2	28,5	31,5	29,4
Portugal	1,2	nd	19,7	15,6	22,6	nd
Roumanie	1,1	nd	nd	23,9	nd	nd
Grèce	1,1*	nd	13,0	10,7*	nd	nd
Hongrie	0,9	2,4	23,1	21,9	27,0	24,2
Slovaquie	0,5	1,4	28,1	25,4	30,2	26,5
Slovénie	0,4	0,6	25,4	24,0	32,4	26,8
Lituanie	0,3	0,7	21,5	22,4	21,6	19,7
Bulgarie	0,3	2,0	25,0	20,8	27,5	22,4
Luxembourg	0,1	0,1	12,8	8,4	15,4	11,3
Estonie	0,1	0,4	19,5	18,4	27,9	24,0
Lettonie	0,1	0,5	21,6	12,9	21,3	16,9
Chypre	0,1	0,1	12,7	9,4	15,2	10,8
Malte	0,0	nd	20,7	15,0	nd	nd
Zone euro	72,6	62,5	20,6	18,0	20,8	17,5
UE 27	100	100	21,0	18,0	20,9	17,9
États-Unis	-	-	18,9	16,0	nd	13,2*

Tableau 3. Part de l'industrie en Europe

*Valeurs 2005

Sources : Eurostat et calcul de J.-F. Jamet (2007b : 2). Données réunies et mises en forme pour la Fondation Robert Schuman.

1.4. Un objectif majeur : renforcer la compétitivité

Au cœur de la politique industrielle que l'UE cherche à promouvoir, un objectif s'affirme de plus en plus : le renforcement de la compétitivité.

Comment approcher ce concept et quel bilan dresser de l'actuelle situation européenne ?

1.4.1. Le concept de compétitivité

La compétitivité d'un pays est la capacité des entreprises implantées sur son sol à affronter avec succès la concurrence sur les marchés national et étranger (J.-F. Jamet, 2007a : 1). La mesurer n'est guère chose aisée. On l'approche souvent par deux critères (la productivité de la main-d'œuvre et les performances à l'exportation) ou des indicateurs plus synthétiques (*Ibidem* : 3) comme :

- la compétitivité-prix ou capacité à conquérir des parts de marché en raison d'un niveau de prix plus faible que les concurrents (elle dépend de l'évolution des taux de change corrigée par l'inflation) ;
- la compétitivité-coût ou concept voisin du précédent mais en termes de coût (elle dépend de l'évolution des taux de change corrigée par l'augmentation du coût unitaire de travail) ;
- la facilité de faire des affaires, un indicateur synthétique de la Banque mondiale basé sur l'évaluation de la complexité de système fiscal, du degré de protection des investisseurs mais aussi de la facilité à créer une entreprise, à faire du commerce avec les pays étrangers, d'employer ou de licencier des salariés ou encore d'obtenir des prêts ;
- la compétitivité de l'environnement, un indicateur synthétique développé par le *World Economic Forum* basé sur l'évaluation de la qualité des facteurs de production, des conditions de la demande locale, du contexte concurrentiel et du tissu local.

1.4.2. De fortes différences entre les pays

Comme le montre le tableau 4, la compétitivité des 27 États membres de l'Union européenne est inégale (J.-F. Jamet, 2007a : 3-4) : les pays scandinaves ainsi que le Royaume-Uni figurent aux premiers rangs des classements de la Banque mondiale et du *World Economic Forum* tandis que d'autres pays, comme l'Italie, présentent des résultats moins flatteurs.

D'une façon générale, la plupart des États européens disposent d'un environnement économique moins compétitif que les États-Unis ou le Japon. En particulier, il est moins aisé de créer une affaire, le marché du travail y est moins flexible (il est coûteux et difficile de recruter et de licencier par exemple), la fiscalité sur le travail est lourde, les actionnaires minoritaires sont mal protégés face à des violations de l'intérêt de l'entreprise par un dirigeant et le système de recherche et d'enseignement est insuffisamment performant.

	Classement selon la compétitivité de l'environnement économique en 2006 (124 pays)	Classement selon la facilité de faire des affaires en 2006 (156 pays)	Compétitivité prix – Taux de change effectif réel en 2005 (Indice 1999 = 100, Déflateur = indice des prix à la consommation)	Compétitivité coût – Taux de change réel en 2005 (Indice 1999 = 100, Déflateur = coût unitaire du travail)
Allemagne	8	21	98,29	93,24
Autriche	17	30	98,27	95,87
Belgique	20	20	102,66	101,70
Chypre	46	nd	105,53	105,00
Danemark	4	7	102,41	104,77
Espagne	28	39	108,95	108,49
Estonie	25	17	106,64	107,98
Finlande	2	14	98,84	104,05
France	18	35	101,88	102,31
Grèce	47	109	101,05	103,93
Hongrie	41	66	130,73	149,27
Irlande	21	10	117,03	116,80
Italie	42	82	104,49	110,64
Lettonie	36	24	97,16	91,51
Lituanie	40	16	110,87	105,30
Luxembourg	22	nd	102,68	101,70
Malte	39	nd	108,48	106,90
Pays-Bas	9	22	106,30	110,04
Pologne	48	75	115,22	103,32
Portugal	34	40	107,97	112,52
République tchèque	29	52	123,81	137,42
Royaume-Uni	10	6	95,00	108,49
Slovaquie	37	36	146,63	129,79
Slovénie	33	61	99,09	104,00
Suède	3	13	95,74	101,71
Bulgarie	72	54	121,27	nd
Roumanie	68	49	132,59	nd
Zone euro	nd	nd	104,15	103,92
UE 25	nd	nd	104,36	113,25
États-Unis	5	3	93,39	92,15
Chine	54	93	90,79	nd
Japon	7	11	81,66	70,98
Sources des données	World Economic Forum	Banque Mondiale	Eurostat	Eurostat

Tableau 4. Compétitivité des pays européens
Source : J.-F. Jamet, 2007a : 3.

1.4.3. Principaux défis à relever

Une compétitivité insuffisante engendre différents défis auxquels l'UE doit faire face (J.-F. Jamet, 2007a). Il s'agit principalement d'accroître :

- la productivité par personne occupée (actuellement inférieure de 26,7% à celle des États-Unis et légèrement supérieure à celle du Japon et en ralentissement depuis 1996) ;
- les emplois dans les secteurs à forte valeur ajoutée (actuellement on crée surtout des emplois dans les secteurs peu productifs) ;
- la création d'entreprises (plus faible qu'aux États-Unis sauf en Espagne et au Royaume-Uni) ;
- les investissements en capital risque (plus faibles également sauf en Suède, au Royaume-Uni et au Danemark) ;
- les dépenses en RD (qui ne sont que de 1% du PIB contre 1,6 aux États-Unis et 2,4 au Japon) ;
- les dépenses pour les NTIC et surtout les exportations de produits haute technologie (car si les dépenses en Europe sont similaires à celles des USA, les exportations de ces produits ne représentent que 16,3% contre 32,3% aux États-Unis et 29,8% en Chine) ;
- le nombre de brevets déposés par habitant.

Certes, l'UE présente un point fort : elle est la première puissance en termes d'exportation de biens manufacturés et ce même en l'absence de la prise en compte du commerce intra-communautaire ; ces exportations représentent 16,9% des exportations mondiales contre 11,5% pour les États-Unis, 10,7% pour la Chine et 7,2% pour le Japon. En outre, la croissance de ces exportations entre 1999 et 2005 a été de 82% contre 30% aux États-Unis et 42% au Japon mais la Chine a fait bien entendu beaucoup mieux : 291%. Par contre, vis-à-vis des États-Unis, l'UE est certainement pénalisée par de moindres investissements dans la recherche militaire.

1.5. La pertinence d'une intervention au niveau communautaire

Très soucieuse de maintenir le principe de subsidiarité, l'Union européenne a toujours beaucoup hésité à s'engager dans une véritable politique industrielle et ce d'autant plus qu'il s'agissait de faire face à l'existence d'enjeux trop locaux ou de fortes différences en matière du rôle de l'État en termes de programmes technologiques ou d'aides aux entreprises en difficulté.

Toutefois, progressivement les avantages d'une politique industrielle globale semblent s'affirmer.

Parmi eux : permettre de réaliser des économies d'échelles, de financer des projets industriels d'intérêt commun, de promouvoir la recherche, l'innovation et la connaissance, de développer l'esprit d'entreprise, d'éviter

des surcoûts liés à l'obligation de se conformer à chacune des législations (par exemple en termes de brevets) et de réduire les disparités au sein de l'Europe (objectif principal de la politique régionale).

1.6. Des mesures visant principalement la création de conditions favorables au développement industriel

En fait, à travers la politique qui se met progressivement en place, l'Union européenne vise essentiellement à améliorer le contexte économique dans lequel interviendront les opérateurs industriels (J.-F. Jamet, 2006).

En effet, les principales mesures visent à :

- améliorer l'environnement réglementaire : politique de change commune, développement du capital-risque et des PME, simplification des démarches administratives ;
- développer des synergies entre les différentes politiques qui sont liées à la compétitivité : emploi, environnement, concurrence... ;
- favoriser la cohérence entre les politiques communautaires et les politiques des États membres ;
- investir dans l'enseignement supérieur ;
- créer les incitations nécessaires afin que les entreprises investissent plus dans la RD ;
- encourager le dépôt de brevets en s'entendant sur la mise en place d'un brevet communautaire ;
- favoriser le développement des secteurs à haute valeur ajoutée en les aidant à se constituer en *clusters*, à trouver des financements adéquats, à travailler avec la recherche publique et les Universités.

Ajoutons que la politique industrielle reste essentiellement horizontale et concerne toutes les branches d'activités même si, parfois, elle cherche à tenir compte de la spécificité de certains secteurs (par exemple, la chimie ou les industries aéronautiques).

2. Les fondements d'une politique énergétique

2.1. Un nouveau contexte

Comme pour la politique industrielle, les mesures proposées en matière énergétique sont largement influencées par les bouleversements de la situation énergétique et plus spécifiquement par trois contraintes :

- une énergie plus rare et plus chère et, de manière générale, une grande incertitude sur les futurs possibles ;
- des profondes mutations du bouquet énergétique : réduction de la part du charbon et du pétrole, accroissement du gaz naturel

Les fondements d'une politique industrielle et énergétique pour l'Europe

et des énergies renouvelables, incertitudes sur le nucléaire (avec notamment la décision de sortie de trois pays : l'Allemagne la Belgique et la Suède) et une consommation croissante de l'énergie sous forme d'électricité (une nouvelle demande de 500 GW est prévue entre 2000 et 2030) ;

- des obligations internationales en matière d'environnement issues plus particulièrement du Protocole de Kyoto.

2.2. L'énergie, un secteur-clé mais avec une grande variété de situations selon les pays

Si l'énergie est partout reconnue comme un secteur-clé de la vie économique et sociale, les situations des différents pays sont loin d'être identiques. Le fait peut être illustré par la figure 2 qui combine deux indicateurs : la dépendance énergétique (rapport entre les énergies primaires produites sur le territoire et les énergies consommées) et l'intensité énergétique (rapport entre la consommation énergétique et le PIB).

Comme le montre cette figure 2, quatre types de pays peuvent être industrialisés :

- les producteurs (groupe 1) : Danemark, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni ;
- les intensifs en énergie (groupe 2) : pays du Nord, économies en transition ;
- les moins intensifs mais plus dépendants (groupe 3) : pays méditerranéens ;
- les intermédiaires (groupe 4) : Allemagne, France.

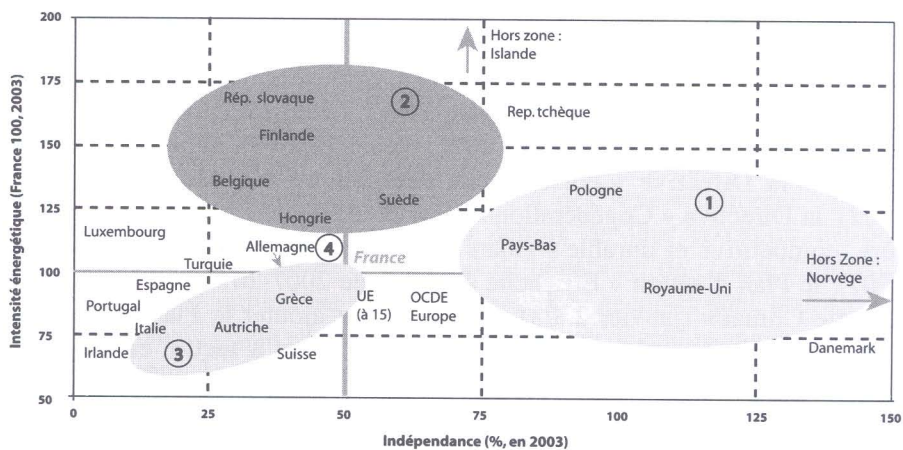


Figure 2 : Classement des pays européens en matière d'énergie

Source : A. de Montesquiou, *Politique européenne de l'énergie*, Rapport d'information n° 259 (2005-2006) au Sénat français, Annexe au procès-verbal de la séance du 15 mars 2006 (<http://www.senat.fr/rap/r05-259/r05-2590.html>).

Pour expliquer ces différences, trois facteurs peuvent être évoqués : les ressources intrinsèques, les progrès technologiques ou encore les différences climatiques.

2.3. Une politique encore embryonnaire

Les traités antérieurs à celui de Lisbonne ne donnaient à l'Union pas d'autre compétence que des « mesures dans le domaine de l'énergie » plus la contribution à l'établissement et au développement de réseaux transeuropéens dans les secteurs des infrastructures de l'énergie. Le récent Traité de Lisbonne (23 juin 2007) permet, par contre, l'établissement d'une réelle politique européenne de l'énergie en compétence partagée entre l'Union et les États-membres (article 2c).

L'article 176A définit que « la politique de l'Union dans le domaine de l'énergie vise, dans un esprit de solidarité entre les États-membres, à :

- assurer le fonctionnement du marché de l'énergie ;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union ;
- promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques ».

En outre, l'article 87 précise que le Conseil peut prendre (à la majorité) des mesures « si de graves difficultés surviennent dans l'approvisionnement en certains produits, notamment dans le domaine de l'énergie ».

En fait, les outils de la politique étaient déjà en place avant le Traité de Lisbonne. La Commission européenne a, en effet, une Direction générale « Transport et énergie » et un commissaire en charge de l'énergie et, au Parlement européen, une commission ITRE (Industrie, Recherche, Energie) qui travaille avec les commissions ENVI (Environnement) et CLIM (Changement climatique). Depuis 2002, plusieurs textes importants ont été rédigés : la Directive « Performance énergétique des bâtiments » (déc. 2002), la Directive « Cogénération » (février 2004), le Livre Vert « Energie sûre, compétitive et durable » (mars 2006), le « Paquet énergie » (janvier 2007), le Plan d'action « Efficacité énergétique 2007-2012 » et le « Paquet Energie-Climat » (janvier 2008). À cela, il faut ajouter le Plan stratégique de technologie énergétique (novembre 2007) visant à mettre en place un nouveau programme de recherche dans le domaine de l'énergie. Tous ces textes traduisent un passage progressif de choix techniques à des choix de plus en plus politiques.

2. 4. Trois grands types de mesures

En fait, la politique européenne en matière d'énergie s'est articulée progressivement autour de trois grands types d'actions.

2.4.1. Libéraliser le marché du gaz et de l'électricité

Ce sont des logiques économiques et concurrentielles qui fondent la libéralisation de ces marchés à qui on continue toutefois de reconnaître une dimension « service public ». C'est la première véritable politique en matière d'énergie qui a commencé à être mise en œuvre au début des années 1990 au Royaume-Uni puis en Scandinavie et depuis 2000 dans des pays tels que la Belgique et la France (A. Pellion, 2007 : 1).

Le principe est de séparer les fournisseurs (qui peuvent être des producteurs ou des intermédiaires), des transporteurs et des distributeurs afin de casser des monopoles tant privés que publics.

Il en résulte une internationalisation des marchés et l'accroissement de la concentration des sociétés qui sont devenues les plus grands opérateurs à l'échelle mondiale, 8 firmes européennes se retrouvant parmi les 10 premières compagnies mondiales d'électricité. Pour les consommateurs, la baisse des prix attendue par la mise en concurrence des opérateurs n'a toutefois pas eu lieu car la libéralisation est intervenue dans un contexte d'accroissement des prix des énergies primaires et d'une augmentation de la demande ainsi que de la nécessité de mettre en place de nouveaux réseaux ce qui nécessite un peu partout d'importants investissements.

2.4.2. Lutter contre le réchauffement climatique

Les États membres ont tous signé le Protocole de Kyoto visant à l'échéance 2008-2012 une réduction des émissions de CO₂ en moyenne de 5,2% par rapport aux émissions constatées en 1990. L'Union européenne l'a également signé. De plus, elle a mis en place une bourse des droits d'émission gérée par la *Powernext Carbon* et organise les « mises en œuvre conjointes » (MOC) et les « mécanismes de développement propre » (MDP) prévus par le Protocole. Les premiers permettent aux pays européens plus développés de procéder à des investissements visant à réduire les gaz à effet de serre en dehors de leur territoire national (essentiellement en Europe de l'Est) et de bénéficier de crédits d'émission générés par les réductions ainsi obtenues. Les seconds sont proches des précédents mais visent essentiellement les pays en développement.

Parallèlement, le Conseil européen de mars 2007 a proposé le « Paquet Energie » qui est devenu en janvier 2008 le « Paquet-Energie-Climat » dont les cinq principaux engagements pour 2020 sont de :

- réduire de 20% par rapport à 1992 les émissions de CO₂ ;
- réduire parallèlement la consommation énergétique de 20% ;
- porter la part des énergies renouvelables à 20% ;
- porter la part des biocarburants à 10% ;
- porter l'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité à 10%.

Sans conteste, l'UE a fait de la lutte contre le réchauffement climatique un de ses « chevaux de bataille ». Actuellement, tout est mis en œuvre pour obtenir un accord sur toutes ces mesures avant la fin 2008 ou le début de l'année 2009 en vue de la Conférence de Copenhague de 2009 qui se penchera sur les mesures de l'après-Kyoto.

Mais cette politique est parfois controversée en raison de situations particulières et surtout de la crainte de la perte de compétitivité face à des pays qui ne seraient pas soumis aux mêmes obligations. En outre, certains remettent en cause le développement des biocarburants qui risquerait s'il s'agit de produits de première génération (c'est-à-dire issus de céréales ou d'autres cultures vivrières) d'accroître la concurrence avec les usages alimentaires de ces produits (B. Mérenne-Schoumaker, 2007 : 94-95).

2.4.3. Promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie

Pour réduire les consommations, on peut améliorer le rendement des installations et des appareils ou développer des comportements plus économes en énergie. Le premier groupe d'actions s'inscrit dans ce que l'on a coutume d'appeler l'efficacité énergétique et vise surtout les bâtiments, les transports et la production d'électricité et de chaleur. Mais le terme efficacité couvre parfois les deux groupes d'actions comme dans le Livre vert sur l'efficacité énergétique de l'Union européenne (2005). Celui-ci avait estimé que la seule transcription des mesures déjà adoptées (scénario 1) permettrait de réduire de 190 Mtep la consommation en 2020 et que des mesures complémentaires (scénario 2) permettraient de presque doubler ces économies (tableau 5).

	2020 scénario 1 Mtep	%	2020 scénario 2 Mtep	%
Bâtiments :				
- chauffage/refroidissement	41	21,6	70	19,4
- appareils électriques	15	7,9	35	9,7
Industrie	16	8,4	30	8,3
Transport	45	23,7	90	25,0
Cogénération	40	21,0	60	16,7
Autre énergie, transf.	33	17,4	75	20,8
TOTAL	190	100,0	360	100,0

Tableau 5. Les économies potentielles à réaliser par secteur dans l'Union européenne

Source : Commission des Communautés européennes, *Comment consommer mieux avec moins. Livre vert sur l'efficacité énergétique*, 22 juin 2005, pp. 37-38.

2. 5. Le besoin d'une réelle politique énergétique

Au-delà des actions précédentes, le Traité de Lisbonne vise encore à assurer la sécurité de l'approvisionnement. C'est indispensable quand on observe les prévisions en matière de dépendance énergétique pour 2030 (fig. 3). Si aucune politique volontariste n'est mise en place, l'UE serait dépendante à près de

70% pour l'ensemble de son approvisionnement et ce pourcentage pourrait même atteindre près de 90% pour le pétrole et plus de 80% pour le gaz naturel.

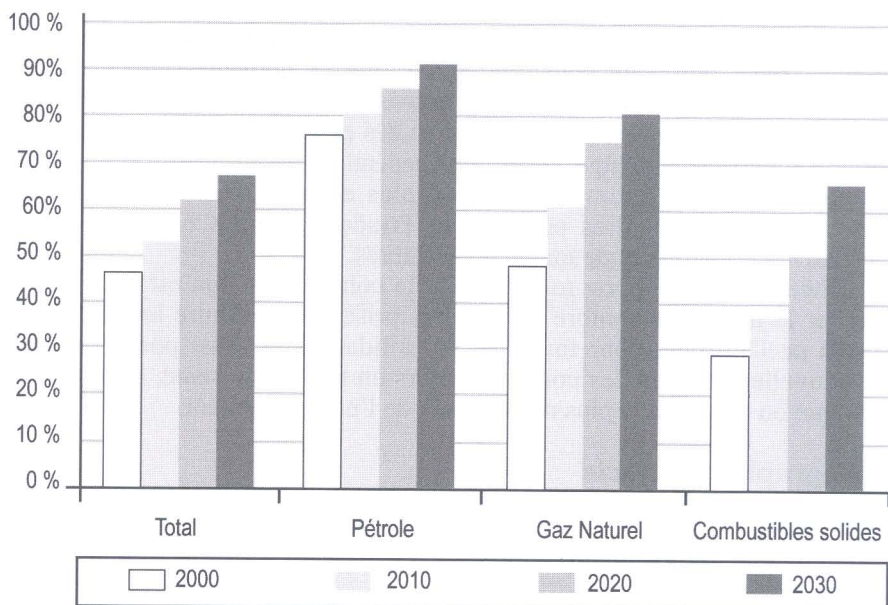


Figure 3 : La dépendance énergétique de l'Union européenne 2000-2030

Source : DG Energie et Transport/Commission européenne.

En outre, d'un point de vue géopolitique, cette dépendance mettrait l'Europe sous la coupole des pays de l'« ellipse stratégique », c'est-à-dire un ensemble de pays s'articulant de la Russie au Moyen-Orient qui concentrent 71% des réserves de pétrole et 69% des réserves de gaz (Mouvement européen France, 2008 : dia 12). En fait, en 2005, plus de 30% du gaz naturel utilisé en Europe vient déjà de la Russie mais cette part peut atteindre 40% en Allemagne, 70% en Autriche, plus de 80% en Grèce et même 100% pour différents pays des PECO (J. Vercueil, 2007).

Par ailleurs, la future politique énergétique européenne devrait permettre d'aller plus loin encore en cherchant à résoudre le problème énergétique à plus long terme ce qui impose d'accroître les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables, de favoriser des biens plus efficaces d'un point de vue énergétique et des matériaux permettant d'économiser l'énergie, ou encore de forcer la recherche dans les domaines technologiques nouveaux comme l'hydrogène ou la fusion thermonucléaire. Elle devrait aussi chercher à réduire les inégalités entre les pays, régions et citoyens et à promouvoir la solidarité entre eux.

Enfin, elle devrait permettre à l'UE de peser dans les relations internationales notamment pour fixer les objectifs post-Kyoto.

3. Conclusion

L'émergence d'une politique industrielle comme d'une politique énergétique semble d'abord s'expliquer par le nouveau contexte international qui met souvent à mal l'Europe. Les composantes de ce nouveau contexte sont bien connues. Elles ont pour nom : mondialisation et nouvelles concurrences, libéralisation générale des économies, nouveau management des entreprises, mutations technologiques, montée en force des problèmes environnementaux, nouveau contexte énergétique, incertitude générale...

Les pays européens éprouvent ainsi de plus en plus la nécessité de faire bloc face aux deux autres pôles de la Triade, aux pays émergents, aux fournisseurs d'énergie et de matières premières...

La compétitivité l'emporte toutefois sur la cohésion et l'on est en droit de regretter le trop petit nombre de mesures prises pour réduire les inégalités au sein de l'Europe, pour favoriser les solidarités et aussi pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de santé, de sécurité, d'éthique ou de produits plus respectueux de l'environnement.

Bibliographie succincte

- Husson Michel, 2007. *Le défi des délocalisations en Europe*, Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) France, Journée sur la « Politique Industrielle et Délocalisation au Pays Basque », Bilbao, 26-09-2007 (<http://hussonet.free.fr/bilbao7f.pdf>).
- Jamet Jean-François, 2006. La politique industrielle de l'Union européenne, Fondation Robert Schumann, *Questions d'Europe* 15, 16-01-2006 (http://www.robert-schuman.eu/archives_questions_europe.php?page=8).
- Jamet Jean-François, 2007a. La compétitivité des entreprises européennes, Fondation Robert Schumann, *Questions d'Europe* 60, 30-04-2007 (http://www.robertschuman.eu/archives_questions_europe.php?page=4).
- Jamet Jean-François, 2007b. Où va l'industrie européenne, Fondation Robert Schumann, *Questions d'Europe* 82, 03-12-2007 (http://www.robert-schuman.eu/archives_questions_europe.php?page=2).
- Mérenne-Schoumaker Bernadette, 1998. Les délocalisations industrielles. Pour une clarification d'un phénomène mal connu et controversé, *Nouveaux espaces et systèmes urbains*, Livre jubilaire en hommage au Professeur Bernard Dézert, G. Wackermann (éd.), SEDES, Paris, p. 257-267.
- Mérenne-Schoumaker Bernadette, 2007. *Géographie de l'énergie. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin Sup Géographie, 272 p.
- Mouvement Européen France, 2008. *Pour une politique européenne de l'énergie*, Diaporama, 26-2-2008 www.mouvement-europeen.eu/Le-PowerPoint-Energie-disponible.
- Pellion Antoine, 2007. L'ouverture à la concurrence des marchés européens de l'électricité : genèse et perspectives d'un projet ambitieux, Fondation Robert Schumann, *Questions d'Europe* 66, 02-07-2007 (http://www.robert-schuman.eu/archives_questions_europe.php?page=3).
- Vercueil Julien, 2007. *Union européenne – Russie : des "politiques de voisinage" de l'énergie*, Géoconfluences, 20-12-2007 (<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Europe/EurScient7.htm>).